



PRÉFET DE LA SAVOIE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Saint-Alban-Leysse, le 16.12.2021

Groupement Gestion des Risques
Dossier suivi par : Ltn R.RIGOUIN

CSA ALBERTVILLE PLENIERE

RAPPORT DE VISITE N°11 en date du 16.12.2021

REFERENCES

Visite : **Visite périodique du 21/10/2021**
N° d'urbanisme: /
Date de visite antérieure : 02/07/2018
N° de l'établissement : 088E0001-0002

DESIGNATION

Commune : COHENNOZ
Activité / Raison sociale : CVL CHARDON BLEU / BAT LES CAMPANULES
Adresse : LE CERNIX
Propriétaire : S.C.I. LA VOLONTE
Exploitant : Centres de Vacances Location
N° de téléphone : 07.61.60.19.47

CLASSEMENT

Calcul de l'effectif	PUBLIC : 55	Dont hébergement :	55
	PERSONNEL : 5	TYPES :	RH
	TOTAL : 60	CATEGORIE :	4

Personnes présentes, membres du groupe de visite	Autres personnes présentes
- M. T.TESPAY, représentant du maire - Ltn J.P. DEVILLE-BERINGER, préventionniste	- M. S.MOURNE - Gérant - M. M.FRIONNET - Direction académique - Ltn N.VALENTIN-GERFAUD - CDCIS VAL D'ARLY

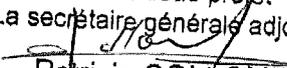
□

X. DECISION DE LA COMMISSION :

La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un **avis favorable** à la poursuite de l'activité de l'établissement sur la commune de COHENNOZ.

Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant. Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les **3 ans** par la commission de sécurité.

Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission, au terme de ce délai.

Le sous-préfet
Pour le sous-préfet
La secrétaire générale adjointe

Patricia COLLOMBE